

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 12 Avril 2024

Convocation en date du : 04/04/2024

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 14

Nbre de membres ayant pris part au vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Douze Avril à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme REBOUL Fanny (représentée par Mme GERVAIS Marie-Françoise)

Absents excusés :

M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard

Absents :

Secrétaire de séance : M. HAUWILLER Julien

2024.039 : Création de postes saisonniers aux services techniques pour la saison d'été 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les dispositions des années précédentes en recrutant des agents saisonniers pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison d'été 2024. Ces recrutements sont de deux ordres : des agents saisonniers pour une durée minimale de trois mois et des contrats plus courts plutôt attribués à des jeunes comme première expérience d'emploi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Décide la création de 4 ou 5 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet pour la saison d'été, dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, à compter du 13 mai 2024 ;**
- **Décide la création de 4 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet dont la durée des contrats sera fixée en fonction du nombre de candidat et dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 aout 2024 ;**

- **Décide la création de 1 postes d'ASVP contractuel à temps complet, pour la saison d'hiver, dont les dates exactes seront définies en fonction des nécessités du service, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 aout 2024.**
- **Dit que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'indice minimum de traitement de la fonction publique ;**
- **Autorise le Maire à signer les contrats correspondants ;**
- **Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.**

Le Maire,
Patrick RICOU

